



Assemblée générale

Distr. limitée
18 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 114 l) de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations
Unies et les organisations régionales ou autres :
Coopération entre l'Organisation des Nations
Unies et l'Union interparlementaire**

**Belgique, Bénin, Canada, Chili, Chine, Égypte, France,
Italie, Mongolie, Namibie, Pérou, République tchèque,
Roumanie, Thaïlande et Uruguay : projet de résolution**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche,
Bosnie-Herzégovine, Brésil, Costa Rica, Croatie, Espagne, Éthiopie,
ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande,
Gabon, Grèce, Guatemala, Guinée, Indonésie, Irlande, Islande, Japon,
Koweït, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro,
Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République
de Corée, République de Moldova, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Singapour,
Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine et Yémen**

